

CONSEIL PONTIFICAL POUR LA PASTORALE DES MIGRANTS
ET DES PERSONNES EN DÉPLACEMENT

VI^{ème} Congrès mondial sur la pastorale des migrants et des réfugiés

DOCUMENT FINAL

I. L'ÉVÉNEMENT

1. Le Sixième Congrès mondial de la Pastorale des migrants et des réfugiés s'est tenu du 9 au 12 novembre 2009, dans l'Aula Magna du Vatican, Via della Conciliazione n° 5. Il avait comme thème : "Une réponse pastorale au phénomène de la migration dans l'ère de la mondialisation. Cinq ans après l'Instruction *Erga Migrantes Caritas Christi*".
2. Le Congrès a vu la participation de 320 délégués, en provenance de tous les continents, dont des cardinaux, un patriarche d'une Église Catholique Orientale, des archevêques, des évêques, des prêtres, des hommes et des femmes appartenant à des congrégations religieuses, des agents pastoraux, des représentants de mouvements ecclésiaux et d'associations laïques, des délégués fraternels du Patriarcat Œcuménique, de la Communion Anglicane, de la Fédération Mondiale Luthérienne et du Conseil Œcuménique des Églises. Étaient présents en outre des ambassadeurs et des représentants des missions diplomatiques accréditées près le Saint-Siège, des membres d'organisations internationales et non gouvernementales, des experts dans des domaines académiques, ainsi que des représentants d'organisations engagées, directement ou indirectement, auprès des migrants et les réfugiés.
3. Le Congrès a été ouvert le lundi 9 novembre 2009 par une Concélébration Eucharistique dans la Basilique Saint-Pierre, présidée par Son Éminence le Cardinal Tarcisio Bertone, Secrétaire d'État.
4. La Session inaugurale a commencé par le chant du *Veni Creator*, suivi du discours de bienvenue de S.E. Mgr Antonio Maria Vegliò, Président du Conseil Pontifical pour la Pastorale des Migrants et des Personnes en Déplacement (CPPMPD), dans lequel il a affirmé que la mondialisation a comporté des bénéfices mais a aussi augmenté la nécessité de migrer pour nombre de personnes. Cela pose un défi à la société contemporaine à cause de l'interconnexion entre les différents facteurs qui caractérisent la migration. Pour l'avenir prochain, de nouveaux instruments et de nouvelles stratégies seront nécessaires pour faire face aux besoins et aux situations liés au phénomène migratoire qui connaît une évolution et une croissance en constante augmentation.

5. Ont suivi les Allocutions Spéciales des autorités et des invités d'honneur, en particulier celles de Renato Giuseppe Schifani, Président du Sénat de la République Italienne, de William Lacy Swing, Directeur général de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), de Laurens Jolles, Représentant régional pour l'Europe du Haut commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR) et celle du P. Pierre Martinot-Lagarde, SJ, Représentant de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Leurs allocutions ont mis en relief, entre autres choses, l'importance pour l'Église de collaborer avec les États ainsi qu'avec les Organisations internationales et nationales dans l'effort de protéger les droits des migrants, des réfugiés, des demandeurs d'asile et des personnes déplacées au sein même de leur pays, pour une gestion responsable du phénomène, dans le but de mitiger les graves effets de l'actuelle crise économique sur les travailleurs migrants.
6. Une des points culminants du Congrès a été l'audience avec le Pape Benoît XVI, au Palais Apostolique, à midi. Le Saint-Père a fait appel à l'image de l'ancien peuple biblique qui, fuyant l'esclavage en Égypte avec dans le cœur le rêve d'une terre promise, traversa la Mer rouge et, au lieu de rejoindre immédiatement l'objectif désiré, dut affronter la dureté du désert. La migration, a-t-il dit, est une opportunité pour faire ressortir l'unité de la famille humaine ; l'Église doit donc inviter les fidèles à ouvrir leurs cœurs aux migrants et à leurs familles, sachant qu'ils ne sont pas simplement un 'problème', mais qu'ils constituent une 'ressource' qui doit être justement appréciée en vue d'un progrès et d'un développement authentiques de l'humanité.
7. La séance de l'après-midi a été ouverte par la première des présentations culturelles, celle du groupe latino-américain, représentant le continent américain et celui européen. L'Archevêque Agostino Marchetto, Secrétaire du CPPMPD, a ensuite prononcé une conférence sur le thème "Une réponse pastorale au phénomène de la migration à l'époque de la mondialisation. Cinq ans après l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi*". Il a observé que l'Instruction a été "reçue", en langage théologique, par le Pape Benoît XVI, dans sa première encyclique sociale *Caritas in veritate*. Tout au long de son exposé, Mgr Marchetto a mis en relief les aperçus de cette Encyclique en relation avec les thèmes concernant la mondialisation et la migration.
8. "Mondialisation et Migrations" a été le titre de la deuxième conférence de la première journée, tenue par le Professeur Stefano Zamagni, du Département de Sciences économiques de l'Université de Bologne (Italie). Il a pris en considération les caractéristiques distinctives de la question migration à l'époque de la mondialisation, et en particulier les trois suivantes : la *féminalisation* de la migration entraînant une « *care drain* », qui va s'ajouter à la célèbre « *brain drain* »; la perte de signification de la distinction traditionnelle entre les pays d'origine, de transit et de destination, au point que nous parlons aujourd'hui de *migrations*

circulaires, et du cas paradoxal de l'*Afrique*. Il a de même critiqué la proposition de fonder les politiques migratoires sur le "Principe de l'Intégration économique différée sélectivement" et a soutenu la possibilité de la création d'une Organisation Mondiale des Migrations, comme implicitement suggéré dans la récente encyclique *Caritas in veritate*.

9. Une Table Ronde - dont le thème était "Une réponse pastorale au phénomène de l'urbanisation et des migrations internes" - a développé ultérieurement l'argument à travers des présentations s'appuyant sur les expériences de trois continents différents. Pour l'Afrique, S. Ém. le Cardinal John Njue, Archevêque de Nairobi (Kenya), a parlé du cas du Kenya où les réfugiés continuent d'affluer dans le pays à la suite de l'aggravation actuelle du conflit en Somalie. Pour l'Asie, S. Ém. le Cardinal Jean-Baptiste Pham Minh Mân, Archevêque de Tân-Phô Hô Chí Minh, Hôchiminhville (Vietnam), a décrit la situation de la migration dans son pays, qui a été changée par une nouvelle politique de 'portes ouvertes'. S. Ém. le Cardinal Odilo Pedro Scherer, Archevêque de São Paulo (Brésil), a parlé du continent latino-américain qui a connu ces dernières années une urbanisation croissante et toujours plus rapide.
10. Le mardi 10 novembre 2009, la session du matin a été présidée par S. Ém. le Cardinal Leonardo Sandri, Préfet de la Congrégation pour les Églises Orientales, qui a introduit le travail de la journée par une brève réflexion sur la façon dont le phénomène de la migration affecte les Église catholiques orientales.
11. À cette introduction a suivi la troisième Conférence, intitulée "Une approche pastorale spécifique pour les migrants et les réfugiés jeunes et adolescents", tenue par le P. Gabriele Parolin, Supérieur régional des Missionnaires Scalabrinien pour l'Europe et l'Afrique. Il a affirmé que les jeunes migrants ne sont pas différents des autres jeunes de leur âge. Dans la construction de leur avenir, ils ont besoin d'apprendre à accepter la diversité et à trouver un rôle dans la société. Il faudrait repenser la pastorale des jeunes, aux niveaux diocésain et national, afin qu'elle prenne en considération la diversité dans une réalité multiculturelle.
12. "La coopération entre l'Église d'origine et l'Église d'accueil dans la pastorale des migrants et des réfugiés" était le thème choisi pour la Table Ronde suivante. La première présentation à ce propos a été celle de S.E. Mgr Paul Ruzoka, Archevêque de Tabora (Tanzanie), dont l'approche au thème se fondait sur son expérience en Tanzanie Occidentale, où il avait prêté son service de pasteur pendant presque vingt ans. S.E. Mgr Renato Ascencio León, Évêque de Ciudad Juárez (Mexique), a parlé de l'élan imprimé par l'Exhortation Post-Synodale *Ecclesia in America* (1999), qui a encouragé les Conférences épiscopales et les évêques de frontière des États-Unis et du Mexique à poursuivre le dialogue qui avait toujours existé dans leur ministère d'accueil et de service envers les migrants. Enfin, Mgr Aldo Giordano, Observateur Permanent du Saint-Siège au Conseil de l'Europe (Strasbourg), auparavant

Secrétaire général du Conseil des Conférences épiscopales européennes, a affirmé qu'au cours de ces dix dernières années les évêques d'Afrique et d'Europe ont eu une expérience de communion et solidarité ciblée sur des questions relatives aux migrations.

13. La deuxième présentation culturelle, tenue par des migrants africains, a eu lieu au début de la session de l'après-midi, et a été suivie par la 4^{ème} Conférence sur le thème "Une approche pastorale vers une meilleure intégration des migrants et des réfugiés dans le contexte du dialogue œcuménique, interreligieux et interculturel", présentée par S.E. Mgr Josef Voss, Président de la Commission épiscopale allemande pour les Migrations. Celui-ci a affirmé que l'Église se considère la promotrice d'une politique d'intégration qui ne sert pas seulement les intérêts de la société d'accueil, mais aussi les besoins des migrants et des réfugiés. De par sa nature, l'Église est une communauté de croyants de toutes les langues, races et peuples, et elle est donc elle-même un lieu d'intégration. Travailler dans le contexte de la migration et des déplacements veut dire avoir affaire aux personnes de foi chrétienne et aux personnes d'autres religions et cultures. La perspective œcuménique aide à prendre sérieusement en considération toute culture où la vie de la foi est exprimée, afin que les migrants puissent vivre leur foi dans leur culture et dans leur traditions.
14. La réponse chrétienne a été amplifiée à travers les interventions des délégués fraternels. Le Représentant du Patriarcat Œcuménique, Son Éminence le Métropolitte Stephanos de Tallinn et de Toute l'Estonie, a rappelé que la parabole du Jugement Dernier dans l'Évangile de Matthieu insiste sur le fait que le critère pour notre entrée dans le Royaume sera notre attitude envers les pauvres et les étrangers. Les Églises doivent donc se mobiliser entre elles et adopter des attitudes et des comportements cohérents avec les préceptes de l'Évangile.
15. Au nom de la Communion Anglicane, le Chanoine Nicholas Sagovsky a affirmé que c'est en premier lieu l'Église locale qui accueille les migrants et les réfugiés arrivant dans la communauté. Récemment, cette année, la décision a été prise d'insuffler une nouvelle vie au Réseau anglican pour les réfugiés et les migrants, qui prépare actuellement une consultation internationale réunissant les représentants de toute la Communion Anglicane, ainsi que des invités œcuméniques et d'autres collègues.
16. Madame Franca Di Lecce, Directeur du Service pour les réfugiés et les migrants de la Fédération des Églises évangéliques d'Italie, qui représentait la Fédération luthérienne mondiale, a affirmé que le thème des migrations est actuellement très central dans les réflexions des Églises protestantes, avec la dignité de la personne humaine et le caractère central des droits humains comme élément au cœur du débat. Les politiques actuelles sur la migration n'ont fait qu'augmenter les situations irrégulières, le trafic d'êtres humains, la marginalisation, les tensions sociales, la méfiance et le racisme.

17. Madame Carla Khijoyan, responsable du Programme pour les migrations et la justice sociale du Conseil Œcuménique des Églises, a parlé de la migration comme l'une des conséquences inévitables de la mondialisation qui a un impact massif sur l'Église et le mouvement œcuménique local. Récemment, le COE s'est servi du mandat biblique d'"accueillir les étrangers" pour défier les Églises à entreprendre une plus vaste action en faveur des migrants. La création, par le COE, du Réseau Œcuménique Global sur la Migration a réuni des partenaires à un niveau mondial.
18. Le mercredi 11 novembre 2009, la matinée a commencé par la 5^{ème} Conférence, tenue par Madame Daniela Pompei de la Communauté de Sant'Egidio (Italie) sur le thème "Besoins et défis de la coopération œcuménique et interreligieuse dans la situation actuelle des migrants et des Réfugiés (L'expérience des mouvements ecclésiaux)". Elle a affirmé que le dialogue et la coopération entre les Églises et les religions sont devenus une nécessité pour des millions de personnes qui vivent et croient de différentes manières, les uns à côté des autres. Les mouvements ecclésiaux ont aussi contribué à l'effort de construire un cadre chrétien pour l'interaction qui est ouvert au dialogue et à la rencontre des autres.
19. "Coopération entre l'Église et les institutions civiles pour le bien-être des migrants et des réfugiés" était le titre de la 6^{ème} Conférence, tenue par John Klink, Président de la Commission Internationale Catholique pour les Migrations (CICM). La relation de l'Église avec la société civile et ses institutions s'est récemment caractérisée par un partage des responsabilités. Pour l'Église, un des moyens les plus efficaces pour poursuivre et intensifier sa coopération avec les institutions civiles en faveur des migrants et des réfugiés est le soutien du Saint-Siège à l'établissement et au renforcement de ces institutions, y compris les Nations Unies. Les contributions des années récentes du Saint-Siège aux Nations Unies ainsi que le rôle important de la CICM dans le plaidoyer pour la migration globale illustrent bien dans les domaines dans lesquels l'Église peut réaliser, et réalise effectivement, des changements positifs en faveur des réfugiés et des migrants.
20. La session de l'après-midi a été ouverte par la troisième présentation culturelle, offerte par un groupe de jeunes migrants philippins qui représentaient l'Asie et l'Océanie. A suivi une Table Ronde sur le thème "La pastorale des migrants et des réfugiés dans les prisons et dans les camps de détention". S.E. Mgr John Charles Wester, évêque de Salt Lake City (USA), a parlé de la détention des immigrants sans-papiers aux États-Unis et des défis que l'Église affronte pour prêter son assistance pastorale à une population toujours croissante et inaccessible. S.E. Mgr Giovanni Innocenzo Martinelli, OFM, Vicaire Apostolique à Tripoli (Libye), a affirmé qu'aujourd'hui en Libye l'Église est formée entièrement par des étrangers, tous immigrants. Grâce à l'autorisation des autorités carcérales, il est possible de visiter les détenus dans les prisons situées dans les différentes zones de Tripoli et dans ses alentours, ainsi que ceux qui sont emprisonnés dans un centre à Misurata, environ 650, tous

Érythréens, et dont la plupart sont des chrétiens. Enfin, en parlant la situation italienne, Mgr Giorgio Caniato, Inspecteur général des Aumôniers des prisons, a affirmé qu'il y a des immigrants dans les prisons italiennes car ils ont violé des lois du pays et a parlé du rôle actif des l'Inspecteur et des Aumôniers dans la pastorale pour les migrants emprisonnés.

21. Le 'Festival des Peuples' s'est déroulé à la fin des différentes sessions de la journée. Il a été organisé par '*Migrantes*', une fondation de la Conférence épiscopale italienne.
22. Le jeudi 12 novembre 2009, la session conclusive a commencé par une Assemblée générale et par la présentation du projet de Document Final, avec des conclusions et des suggestions pour l'avenir. Une discussion animée a suivi, conduite par l'Archevêque Secrétaire Agostino Marchetto.
23. Les sessions du Congrès ont été présidées respectivement par : S.E. Mgr Antonio Maria Vegliò (Président du CPPMPD), S. Ém. le Cardinal Gabriel Zubeir Wako (Archevêque de Khartoum, Soudan), S. Ém. le Cardinal Leonardo Sandri (Préfet de la Congrégation pour les Églises Orientales), S. Ém. le Cardinal Pedro Rubiano Sáenz (Archevêque de Bogotá, Colombie), S. Ém. le Cardinal André Vingt-Trois (Archevêque de Paris) et S. Ém. le Cardinal Elio Antonelli (Président du Conseil Pontifical pour la Famille). Les sessions du matin ont été modérées par S.E. Mgr Agostino Marchetto (Secrétaire du CPPMPD) et celles de l'après-midi par Mgr Novatus Rugambwa (Sous-Secrétaire du CPPMPD).
24. Formés suivant les langues utilisées pendant le Congrès, quinze groupes se sont réunis chaque jour, en donnant ainsi aux participants l'opportunité de partager leurs expériences, d'offrir des suggestions pouvant aider le petit groupe *ad hoc* à préparer les conclusions et les recommandations pour le Document Final et à exprimer les espérances et les indications pour des plans d'action futurs.
25. Le Congrès s'est conclu par les remerciements exprimés par le Président du CPPMPD, par une réflexion sur les journées à peine passées et, enfin, par la prière de l'*Angelus*.

II. CONCLUSIONS

La migration, un phénomène à l'époque de la mondialisation, un signe des temps

1. Nous nous trouvons à une époque de **changements très rapides et sans précédent**. L'actuel degré très élevé d'interactions entre les personnes et les nations, l'inter-échange rapide d'idées, d'argent et de commerces ont donné lieu à une époque complètement nouvelle qui a comporté des progrès et des régressions, des gains mais aussi des pertes, de nouveaux défis et de nouvelles opportunités, mais aussi de nouvelles souffrances. Les structures et les

composantes de la société traditionnelles semblent ne plus pouvoir offrir les mêmes certitudes qu'auparavant. Les guerres et la violence n'ont cessé de faire des victimes. Des signaux inquiétants des changements climatiques détériorés, qui ont commencé à faire déplacer de vastes groupes de personnes, augmenteront, et la crise économique, l'une des différentes facettes de notre monde globalisant, a intensifié l'incertitude et la conscience de nouvelles vulnérabilités et de l'affliction humaine.

2. La migration est un **signe des temps**, qui affecte profondément nos sociétés. Sa portée et ses dimensions n'ont cessé d'augmenter de façon dramatique et, selon les prévisions, elles continueront de le faire à l'avenir. Son interconnexion avec les différents facteurs économiques, sociaux, politiques, religieux, culturels et afférents à la sécurité, qui définissent notre monde globalisé, renforce le sentiment de vulnérabilité et multiplie les questions concernant les modèles traditionnels de cohésion sociale. Nous semblons chercher simultanément de meilleurs modèles d'accompagnement des immigrants et une redéfinition de la société dans laquelle ils devraient s'intégrer. Dans un tel monde, marqué par des nouveaux signes de peur et par l'absence d'un sens de l'hospitalité, la centralité de la personne humaine et sa dignité, avec les droits et les devoirs correspondants, acquièrent une importance toujours croissante.
3. La migration est donc aussi une **invitation à imaginer un avenir différent**, visant le développement de l'humanité dans sa totalité, incluant par conséquent tout être humain, homme ou femme, avec son potentiel spirituel et culturel et sa contribution à un monde plus équitable marqué par une solidarité globale et un plein respect de la vie et de la dignité humaines. Le Pape Benoît XVI a défini la migration "une grande ressource pour le développement de l'humanité" et, dans son allocution inaugurale à ce Congrès, il a souligné une fois de plus l'importance du macro-phénomène de la migration comme appel à indiquer et à mettre en relief l'unité de la famille humaine de même que la valeur chrétienne de l'accueil de l'étranger.
4. Certes, la migration est un **phénomène qui a toujours existé**. Elle fait partie de notre présent, tout comme de notre passé et de notre avenir. Elle est favorisée par les déséquilibres démographiques et économiques, par des gouvernements inadéquats, par les conflits, l'absence de liberté, la pauvreté et les désastres environnementaux, ainsi que par la conscience croissante de la possibilité de nouvelles et meilleures perspectives de vie. La migration est souvent décrite comme une réalité dramatique qui, très souvent, aurait pu être évitée. " Nous sommes tous témoins du poids de souffrances, de malaise et d'aspirations qui accompagne les flux migratoires", a écrit le Pape Benoît XVI dans *Caritas in veritate* (n° 62) et il est maintenant clair que les réponses de la société sont souvent inadéquates, car le monde est resté sourd à la plainte demandant une solution aux différents besoins qui sont à la racine de la décision de migrer et de ses conséquences inévitables.

5. La migration est un **défi aux multiples facettes** : elle montre que les thèmes de la sécurité et de la peur sociale peuvent facilement conduire à une augmentation de la discrimination, de la xénophobie, du racisme et même à la criminalisation du migrant, ce qui ne fait qu'aggraver le problème sans toutefois fournir de réponses aux besoins réels de l'humanité sans offrir d'alternatives valables à notre monde malade. Elle confronte la société du XXI^{ème} siècle au trafic d'êtres humains, à la contrebande, aux enlèvements, au travail forcé, aux personnes apatrides, aux faux mariages, aux mariées migrantes commandées « par courrier » et à de nouvelles formes d'esclavage humain qui contraignent en particulier les femmes et les enfants à la prostitution, ainsi qu'au travail forcé.

6. La souffrance humaine devient évidente dans un grand nombre de situations dramatiques, par exemple dans le cas de personnes qui essaient de traverser un désert ou de *boat people* qui meurent ou sont jetés par-dessus bord, ou simplement ceux à qui on refuse le secours et l'accès au territoire national et sont refoulés, ou qui, dans la meilleure des hypothèses, arrivent dans des conditions lamentables. La détention arbitraire, parfois même la torture dans les camps de détention, ou simplement la déportation dans leurs pays d'origine sont probablement leur destin. Toutefois, ces tragédies n'affectent pas seulement les migrants eux-mêmes mais aussi les pays d'accueil qui n'ont pas nécessairement la capacité de porter le fardeau d'un nombre d'arrivées croissant. Fondamentalement, il est clair que les politiques d'immigration caractérisées par une attitude défensive et restrictive divisent et détruisent les familles, que les troubles sociaux chez la population locale sont engendrés par la peur du chômage due à la présence des travailleurs immigrés et que le bouleversement social chez les migrants est causé par l'injustice sociale. On ne s'occupe pas suffisamment des questions de bien-être, des systèmes de sécurité sociale et des modèles d'intégration, tandis que le degré d'intégration dans le marché du travail du pays d'accueil ne correspond pas à celui de l'intégration sociale. En contradiction évidente avec les attitudes restrictives, **les économies globales ont besoin d'une mobilité humaine accrue et elles la promeuvent.**

7. Tandis qu'aujourd'hui les médias signalent un progrès dans nos économies, les migrants sont encore en train de se mesurer avec toute l'étendue du dommage causé par la crise actuelle qui, suivant les estimations de l'Organisation mondiale du Travail, devrait avoir provoqué la perte d'environ 50 millions d'emplois. La disponibilité de main d'œuvre et le droit au travail sont des pacificateurs sociaux qui aident au rétablissement de l'espérance et de la confiance dans les sociétés, mais la **crise économique** a mis en relief combien les migrants sont affectés par les licenciements et comment cela se traduit par une diminution du flux des remises. L'intégration et la cohésion sociales ont, en outre, été affectées par une diminution du respect des principes fondamentaux de la loi internationale et des droits des migrants en matière de travail. De plus, nombre de migrants licenciés ayant choisi de rester dans le pays d'accueil en attendant une amélioration de la situation économique, il est probable qu'on

assistera à une augmentation des séjours irréguliers. Dans ce cas aussi, la mobilité humaine pose des questions fondamentales quant à la fraternité et à la solidarité universelles, au développement et à l'interdépendance globale : "La société toujours plus mondialisée nous rapproche, mais elle ne nous rend pas frères" (*Caritas in veritate*, 19).

8. Celles qu'on vient de citer et les nombreuses autres facettes de l'image kaléidoscopique des causes et des conséquences des migrations indiquent combien celles-ci dépassent les mécanismes de réponse nationaux. Il y a un profond besoin d'une **vision universelle des relations internationales** et d'une **attention renouvelée à la personne humaine créée à l'image de Dieu**. Étant donné le grand nombre de changements dans la société et les immenses défis engendrés par la mobilité humaine, l'Église n'a pas le choix : elle doit agir, en adressant ses efforts directement à la proclamation du Royaume de Dieu (cf. *Erga migrantes caritas Christi*, 96-97, 101-103).
9. Pour l'Église, **le macro-phénomène de la migration est un thème pastoral prioritaire**. Même si, d'une façon ou d'une autre, une analyse contextuelle sera toujours nécessaire, l'Église peut aider les migrants à conserver leur foi et leur culture et en même temps rendre le pays d'accueil ouvert à la culture du pays d'origine des migrants en réunissant le migrant et les communautés locales. La solidarité est le premier pas vers un partage des valeurs religieuses entre les communautés locales et celles des migrants. Cela peut conduire à l'évangélisation ou au renouveau de la foi de ceux d'entre eux qui ont été sécularisés. La migration est aussi une importante opportunité œcuménique.
10. **L'Instruction *Erga Migrantes Caritas Christi*** est une récente importante étape dans la pastorale des migrants, remontant à plus de cent ans, qui confère un nouvel élan et une nouvelle direction à l'élaboration de réponses adéquates à ce phénomène global. Ce document introduit un nouveau langage théologique et représente un événement clé en particulier pour ce qui est de la 'catégorisation' des migrants ; il contribue à la construction d'une nouvelle prise de conscience accrue de la nécessité d'encourager la pastorale des migrants aux niveaux local, national, international, continental et universel. Il motive le dialogue et la responsabilité partagée entre les Églises d'origine, de transit et de destination. En outre, l'Instruction contribue à renforcer les mécanismes de coordination pastorale nationaux et diocésains et encourage la formation d'agents pastoraux dont la tâche est de développer et de mettre en œuvre des services pastoraux spécifiques en faveur des migrants. Cinq ans après sa publication, on peut dire que le document a été bien 'accueilli', mais mérite une diffusion encore plus ample car il pourrait servir, aussi à un niveau politique, à influencer les politiques sur la migration. Il a semblé que l'organisation de congrès, comme l'actuel VI^{ème} Congrès Mondial et les deux Congrès continentaux sur la pastorale des migrants et des réfugiés tenus à Bangkok (6-8 novembre 2008) et à Nairobi (2-5 juin 2008),

ait été très utile. De tels efforts doivent être poursuivis et multipliés afin de devenir des opportunités d'échanges fructueux.

11. On constate également des signes de **partage des responsabilités et de communion entre les Églises d'origine et celles d'accueil**. Des relations constantes entre les Églises d'origine et celles d'accueil ont permis non seulement une meilleure compréhension du phénomène mais ont promu des mesures très pratiques telles que l'envoi d'aumôniers pour les migrants afin de diligenter l'aspect fondamental de cette pastorale spécifique. De plus, cette collaboration s'est démontrée utile dans l'arène politique internationale par un poids politique accru, qui a conduit à une plus grande efficacité et à davantage d'autorité. On perçoit que les nombreux efforts bilatéraux et multilatéraux pour lier l'Église locale d'origine aux Églises de transit et de destination ont grandement contribué à engendrer une nouvelle mentalité, à renforcer la coordination, à établir des formes concrètes de coopération et à créer différentes Commissions *ad hoc*. Naturellement l'impact d'une telle collaboration est différent dans les cas où le migrant est présent seulement pour une période de temps limitée, comme dans la migration temporaire ou dans celle circulaire. Ce modèle semble être préféré par les pays d'accueil mais mérite d'être mis en question. Étant donné que ces formes de migration établissent des identités sociales doubles, l'une dans la patrie d'origine et l'autre dans le pays d'accueil, sans assurer une continuité entre les deux ou dans l'une des deux, la collaboration entre les structures diocésaines dans tous les pays impliqués est encore plus nécessaire.
12. Il est aussi à signaler que, dans plusieurs instances, **l'Église** s'est chargée à plusieurs reprises **d'assumer la défense des droits et de la dignité de l'homme**. Elle a renforcé son engagement au nom des migrants vulnérables, en particulier des femmes et des mineurs. Elle a joué un rôle de médiateur dans des situations de conflit et de promoteur d'un développement véritable. Elle a aussi exprimé sa préoccupation sur la situation de certains camps de détention où les conditions de vie sont une question humanitaire et le respect des droits humains fondamentaux doit être réaffirmé.
13. À travers ses différentes structures de solidarité spécialisées et ses organisations charitables, **l'Église** a développé des **actions opératives concrètes pour répondre aux multiples besoins, blessures et vulnérabilités** de ceux qui ont laissé leur famille derrière eux et/ou sont arrivés dans des situations précaires. Des centres d'assistance pour les migrants vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, les victimes du trafic d'êtres humains et les mineurs non accompagnés, ont été ouverts. L'assistance familiale et aux traumatismes psychologiques (guérison des mémoires) a été assurée et des programmes de protection pour les enfants ont été développés. Dans l'attente de trouver des solutions durables, l'assistance a été assurée aux demandeurs d'asile, aux réfugiés et aux personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Des manifestations transnationales ont été organisées, des centres pour promouvoir la sensibilisation pour la communauté chez les nouveaux arrivants ont été créés

et des contacts interrégionaux ont été établis. Les efforts de l'Église ont largement contribué à la promotion de mesures d'intégration (qui n'est pas assimilation) et ont fourni des conseils adéquats dans le cadre des programmes concernant la nationalité/naturalisation. Même les petites Communautés ecclésiales ont démontré leur utilité dans le processus d'intégration. Il faut en outre souligner le rôle et l'engagement de nombreuses congrégations religieuses, ainsi que ceux de différents mouvements ecclésiaux, groupes et associations laïcs dans l'assistance et le travail avec et en faveur des migrants et des réfugiés.

14. **Les migrants** ne sont pas seulement des objets de préoccupation, ils doivent avoir la possibilité de **devenir les protagonistes de leur avenir** (Cf. *EMCC*, 100). Ils doivent être intégrés graduellement dans l'Église locale du pays d'accueil qui, par l'assomption de responsabilités spécifiques de la part des migrants, pourra acquérir de nouvelles forces. Les migrants peuvent être des prêtres, ou ils peuvent exercer les fonctions de lecteurs laïcs, de catéchistes ou de ministres extraordinaires de la sainte Communion. Quand, dans les pays d'accueil, les migrants sont dispersés, il est difficile de se mettre en contact avec eux, mais dans les lieux où la densité de migrants est élevée une action chrétienne suivie intègre les nouveaux arrivants en étendant ainsi la structure sociale existante. Étant donné que les migrants sont encouragés à prendre part aux missions sociales, leur Église d'accueil devrait démontrer son ouverture aux autres cultures et traditions. Leur intégration graduelle doit être facilitée par les pasteurs provenant de leur pays d'origine pour pourvoir à leurs besoins. Si cela n'est pas possible par manque de prêtre, *EMCC* prévoit la présence d'agents pastoraux qui parlent leur langue et/ou connaissent leur culture. Des anciens missionnaires dans les pays d'origine des migrants, qui sont des ressortissants du pays d'accueil et y sont rentrés, peuvent être une ressource précieuse à cet égard.
15. Une attention particulière est accordée aux **jeunes migrants et réfugiés**, dont les questions existentielles sont souvent très sérieuses, car ils forment leur identité en des termes de problèmes liés à la signification de la vie, de la justice sociale, de la sauvegarde de la création et de la relation avec Dieu. Il est fréquent de trouver des jeunes personnes qui sont sérieusement à la recherche d'un sens religieux de leurs vies. Cela met en relief le rôle crucial de l'Église pour l'accompagnement dans leur recherche d'un sens et dans la formation de leurs valeurs. Leur présence constitue une opportunité privilégiée pour établir des échanges culturels pouvant ouvrir la perspective d'une action visant la tolérance et la cohabitation pacifique dans la société de demain. Ils vivent souvent une situation qui présente le risque concret d'une double marginalisation, car ils expérimentent simultanément un éloignement croissant de la culture de leurs parents et un rapprochement insuffisant entre eux et la société d'accueil. Les Organisations catholiques pour la jeunesse donnent aux jeunes migrants un sentiment d'appartenance et leur offrent une formation qui les aide à rester fidèles à leur patrimoine religieux. Dans différents pays, des programmes spécifiques ont été entrepris pour rapprocher les communautés catholiques des jeunes migrants, dans le

but de modifier leur perception de l'Église comme trop distante, renfermée dans ses positions et non attentive à la diversité culturelle. Ils leur offrent aussi, si nécessaire, un environnement sûr qui leur permette d'éviter les activités de délinquance, telles que le trafic d'êtres humains ou de drogues ou la violence armée, ainsi que les sectes qui, souvent, offrent de fausses réponses à leurs besoins existentiels.

16. **Les enfants restés dans les pays d'origine** payent un prix très élevé pour la faible amélioration des conditions matérielles que leur offrent leurs parents travaillant à l'étranger. Leur vision de la société de demain peut être déjà forgée par le concept matérialiste de migrer pour gagner davantage. C'est pourquoi, les familles séparées et transnationales, dont l'unité est souvent plus virtuelle que réelle, compromettent probablement l'éducation de leurs enfants et la société de demain. L'absence des parents dans le processus de l'éducation des enfants est une forme de « care drain » dont il faut s'occuper de près et attentivement.
17. **Les migrants appartenant aux Églises orientales catholiques** peuvent trouver leur chemin dans les diocèses d'arrivée mais ils ont besoin de garder leurs liens avec l'Église de leur rite. Certains diocèses ont établi une relation étroite avec ces Églises. Des efforts sont faits pour assurer le contact avec leur éparchies d'origine afin de sauvegarder leur spiritualité, leurs valeurs religieuses et leur liturgie. Dans certains cas, on organise des pèlerinages vers les pays d'origine pour permettre aux migrants de se réunir avec leurs traditions, leur patrimoine et leur héritage.

III. RECOMMANDATIONS

A. Pour encourager la pastorale des migrants et des réfugiés dans l'Église catholique

1. Les structures de l'Église devraient être renforcées et développées à travers la collaboration et la création de réseaux entre les évêques des pays d'accueil et de transit et ceux des pays d'origine, par exemple par l'organisation de rencontres interdiocésaines destinées aux migrants. Il est important de valoriser l'importante contribution et l'expérience qu'offrent les instituts de vie consacrée, les sociétés de vie apostolique, les mouvements ecclésiaux, les groupes, les associations et les agences d'inspiration ecclésiale, qui s'engagent tous toujours au mieux.
2. Des cours spécifiques offrant une meilleure connaissance et compréhension du macro-phénomène de la migration et de ses implications pastorales devraient être inclus dans la formation des prêtres, des religieux, hommes et femmes, et des membres des mouvements ecclésiaux, ainsi que des groupes et des associations laïques. Ces cours devraient prévoir l'étude de l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi* et de la Doctrine sociale de l'Église. Il faudrait aussi développer une meilleure articulation de la théologie de la migration qui mette

en relief l'universalité de l'Église, qui est itinérante et migrante. Il est également important d'offrir une formation spécifique aux prêtres et aux agents pastoraux qui s'occupent des besoins des migrants dans des circonstances particulières.

3. Pour mieux soutenir les communautés des migrants et les aider à préserver leurs cultures et leurs traditions religieuses en vue de leur intégration, les agents pastoraux et les médiateurs culturels devraient recevoir une formation appropriée et les aumôneries devraient être revitalisées.
4. Il faudrait réserver une attention particulière aux migrants et aux réfugiés appartenant aux Églises catholiques orientales qui, tout en tenant compte des droits et des devoirs du diocèse d'accueil, souhaitent et ont le droit de conserver leurs liens avec l'Église de leur rite.
5. Les stratégies à long terme, allant au-delà des réponses immédiates d'accueil et de solidarité, devraient être développées constamment afin d'insérer l'important potentiel de la catholicité dans des modèles concrets.
6. Il faudrait mettre en place des Commissions épiscopales nationales pour la pastorale des migrants et des réfugiés, ou, au moins, désigner un évêque promoteur.

B. Pour les jeunes migrants

7. L'Église devrait ouvrir ses bras à tous les migrants, quels que soient leur âge, leur croyance ou leurs convictions. En transformant l'Église en un point de rencontre surtout pour les jeunes migrants, l'effet négatif de la sécularisation pourrait être neutralisé, contribuant ainsi à transformer la migration en une opportunité pour l'évangélisation, dans le plein respect du choix de chacun. Ceci exige une vision claire, des directives pastorales spécifiques, du dévouement et un amour fraternel pour atteindre les jeunes migrants.
8. L'Église devrait réaliser de nouvelles structures qui répondent aux nécessités spécifiques des jeunes migrants et réfugiés, qui prennent en considération leurs points d'intérêt, et s'adresser en particulier aux mineurs non accompagnés, qui méritent une attention particulière. Cela pourrait se faire par exemple par la promotion et le développement de mouvements sociaux d'inspiration ecclésiale pour l'intégration des jeunes migrants et en promouvant des actions pastorales et sociales incluant des initiatives éducationnelles.
9. On devrait encourager les Églises locales à incorporer dans leurs programmes pastoraux la foi et la formation aux valeurs des enfants dont l'un des deux parents au moins est étranger, tandis que les Églises d'origine devraient être encouragées à développer des programmes répondant aux besoins des familles des migrants qui sont restées dans le pays.

C. Pour la vie en communauté et les différentes formes de collaboration

10. Les Diocèses devraient chercher à entreprendre des actions concrètes en vue de réduire la méfiance réciproque croissante entre migrants et réfugiés et leurs communautés d'accueil. L'Église peut concrètement les encourager tous à vivre ensemble pacifiquement et à développer une culture de la réciprocité dans le monde. Dans ce contexte, les associations de migrants et de réfugiés catholiques ne doivent pas être simplement vues en termes d'identité et de niveaux de protection, mais davantage comme des promoteurs d'une participation active des migrants et des réfugiés à la vie de la société, en union avec les membres des communautés locales.
11. Les Églises locales devraient promouvoir la collaboration entre les associations de migrants et de réfugiés et les différents acteurs de la société locale, aussi bien religieuse que civile, pour faciliter l'intégration à travers la création d'espaces de rencontre, de campagnes pour l'éradication de la discrimination, de la xénophobie et du racisme, et des services concrets d'intégration socioculturelle. À cet effet, les congrégations religieuses, les mouvements ecclésiaux et les associations laïques constituent d'excellentes ressources à prendre en considération.
12. Il faudrait développer la collaboration entre la pastorale spécifique pour les migrants et la pastorale pour ceux d'entre eux qui sont privés de leur liberté (en prison ou dans les camps de détention). Pour ce faire, il ne faudrait pas négliger les contacts, quand cela est nécessaire, avec les ambassades des pays d'origine des détenus. Les aumôniers des prisons et des camps de détention pourraient établir un réseau avec le personnel qui s'occupe des plaidoyers et les missionnaires rentrés dans le pays, afin d'avoir davantage de possibilités de répondre aux besoins spirituels et juridiques de ceux qui sont emprisonnés, ainsi qu'aux demandes de contacts avec les familles. Les aumôniers pourraient aussi servir de point de contact pour les familles restées au pays d'origine à travers les services de la Commission épiscopale locale pour les migrants et les réfugiés.

D. Pour les autres Églises et les autres communautés ecclésiales

13. Les migrants catholiques et tous les migrants chrétiens représentent pour l'Église une force missionnaire significative. Ils sont donc instamment appelés à être forts dans leur foi et à garder leur contact avec l'Église locale, où ils se trouvent, pour pouvoir jouer efficacement leur rôle missionnaire dans leurs pays d'accueil. De fait, la foi chrétienne a été "semée" dans le monde, en tout temps, surtout à travers des migrants.

14. L'activité œcuménique « en réseau » dans le domaine de la migration devrait être promue, car elle peut constituer une importante contribution à la paix et à la réconciliation, quand la diversité n'est pas considérée une raison d'exclusion, mais une opportunité d'enrichissement et de croissance. À long terme, l'œcuménisme pourrait représenter un contexte approprié pour la coopération entre les Catholiques et les représentants d'autres Églises et Communautés ecclésiales, dans les efforts de plaidoyer qui doivent être poursuivis et encouragés dans tous les pays et dans toutes les communautés.

E. Pour les gouvernements, la société civile et les autorités locales

15. L'Église devrait développer et étendre sa coopération avec les gouvernements, la société civile et les autorités locales en vue de satisfaire les besoins des migrants et de défendre leur dignité et leurs droits. On pense que l'Église locale devrait travailler plus de près avec ceux qui, dans le gouvernement local et dans celui national, élaborent les politiques concernant les migrants et les réfugiés, même si ceux-ci appartiennent à des traditions chrétiennes différentes ou à d'autres religions. Toutefois, l'Église doit conserver son autonomie dans ses efforts pastoraux, et tout accord avec les institutions civiles ne doit pas saper les obligations afférentes à sa nature.
16. Dans l'accompagnement des migrants, des réfugiés, des migrants forcés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, l'Église devrait assumer un rôle de médiation et de plaidoyer entre ceux-ci et les autorités locales, aussi en les soutenant d'un point de vue juridique, médical ou autre, en luttant contre le trafic d'êtres humains et l'exploitation, en protégeant les plus vulnérables, en insistant sur une approche basée sur le respect des droits et en promouvant la réunification familiale. Les évêques devraient aussi intensifier leur engagement en condamnant les violations des droits humains des migrants et en plaidant en faveur d'une attitude positive envers les migrants et les réfugiés dans leurs diocèses, mais aussi en suggérant que les bâtiments inutilisés servent de refuge temporaires et à satisfaire leurs besoins de base. Disposant d'une structure extrêmement capillaire, l'Église pourrait établir des réseaux de communication en vue de recueillir des informations sur les thèmes de la protection et des activités d'un grand intérêt pour les communautés locales et celles des migrants.
17. Les efforts de l'Église devraient également inclure le dialogue international en vue de discuter et de revoir les politiques de renforcement des frontières, la détention arbitraire et la citoyenneté. Celle-ci devrait en outre déterminer des stratégies et contribuer à une réforme internationale et complète de l'immigration qui devrait être mise en œuvre. L'Église devrait également promouvoir et défendre le concept d'un statut spécifique du migrant, impliquant les droits et les obligations, ayant un caractère temporaire ou visant une intégration à long

terme. Elle devrait en outre faire le meilleur usage de ses structures et de ses commissions internationales qui interagissent déjà avec les organes intergouvernementaux.

18. Il faudrait porter l'attention sur une migration de retour sûre et volontaire. Ceux qui rentrent devraient être réintégrés dans leur pays d'origine, en veillant à ce que les compétences qu'ils ont acquises soient reconnues et non gaspillées, afin qu'elles soient fructueuses pour le processus de développement local.
19. Il est aussi rappelé qu'on célébrera en 2010 le 20^{ème} anniversaire de la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Ce pourrait être le moment idéal pour que les Conférences épiscopales encouragent sa ratification de la part des pays qui ne l'ont pas encore fait. Le statut des demandeurs d'asile devrait lui aussi constituer une préoccupation constante de l'Église et de ses agences.
20. L'Église devrait ultérieurement promouvoir, au niveau global, le concept d'une "autorité politique mondiale" qui devrait traiter les thèmes de la migration, en contribuant ainsi concrètement au processus en cours à cet égard (cf. *Caritas in veritate*, 67).

F. Pour la promotion de l'action de l'Église dans le domaine de la migration

21. La visibilité de l'action de l'Église sur la migration devrait être accrue par les moyens suivants :
 - Utiliser au mieux les médias et les moyens de communication modernes ;
 - Contrebalancer la couverture médiatique négative à travers des programmes d'éducation visant à faire ressortir la contribution positive des migrants à la société, en parlant aussi de la richesse qu'ils produisent en tant que main d'œuvre bien qualifiée, dans le pays d'accueil et, à leur retour, dans le pays d'origine.
 - Promouvoir la Journée mondiale catholique des migrants et des réfugiés, comme l'a demandé le Saint-Père, et en faire une célébration et un événement global uniques, exprimant l'attention de l'Église envers les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.
 - Mettre en œuvre l'Instruction *Erga migrantes caritas Christi* à travers :
 - . La promotion de campagnes internationales pour combattre publiquement la discrimination, la xénophobie et le racisme ;
 - . La promotion de rencontres interculturelles et de projets pour neutraliser les craintes raciales et culturelles, ainsi que le soupçon et la méfiance.
 - . Le soutien aux migrants afin qu'ils puissent devenir les défenseurs d'eux-mêmes en manifestant des signes concrets de respect des lois, de la culture et des traditions du pays d'accueil.

